

# Fiche de Données de Sécurité

## KERACOLOR-S

Fiche du: 08/12/2024 - révision 8

Date de la première édition: 05/29/2015



### 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : KERACOLOR-S

Code commercial : 905UJ9990

#### Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation :

Usage recommandé : Coulis cimentaire

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

#### Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Fournisseur : MAPEI CORP. (USA and Puerto Rico)

1144 East Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 954-246-8888

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

#### Numéros d'urgence (24 heures):

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS



#### Classification du produit chimique

Corrosion cutanée — catégorie 1A

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves — catégorie 1

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée — catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité — catégorie 1A

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 1

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes et avertissement



Danger

#### Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P310 Appeler immédiatement un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

**Ingredient(s) avec toxicité aiguë inconnue :**

Aucun

**Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:**

Aucun

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Substances**

Pas important

**Mélanges**

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et de la classification en rapport :

**Liste des composants**

| Concentration (w/w) | Dénomination  | N° d'identification                                  | Classification   | Numéro d'enregistrement |
|---------------------|---|--|--|-------------------------|
| 50-75 %             | sable de silice; quartz                               | CAS:14808-60-7<br>EC:238-878-4                       | STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350  |                         |
| 25-50 %             | ciment portland; ciment, portland, produits chimiques | CAS:65997-15-1<br>EC:266-043-4                       | STOT SE 3, H335; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Skin Corr. 1A, H314 |                         |
| 2.5-5 %             | dioxyde de titane; dioxotitane                        | CAS:13463-67-7<br>EC:236-675-5<br>Index:022-006-00-2 | Carc. 2, H351  | 01-2119489379-17-XXXX   |

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- Consulter un médecin si les symptômes cutanées persistent.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

- En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation des yeux

Lésions oculaires

Irritation cutanée

Érythème

### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### **Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :**

Aucun en particulier.

### **Dangers particuliers résultant du produit chimique**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

### **Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement et éliminer conformément aux réglementations locales / régionales / fédérales

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Température de stockage : Non disponible

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur LEP

|   | Type LEP (limite d'exposition professionnelle) | pays                                     | Limites d'exposition professionnelle   |
|---|--|--|--|
| sable de silice; quartz<br>CAS: 14808-60-7                                  | ACGIH  |  | Long terme 0.025 mg/m3<br>A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis                         |
|   | MAK  | L'AUTRICHE                               | Long terme 0.15 mg/m3  |
|   | ACGIH  |  | Long terme 0.025 mg/m3<br>(R), A2 - Pulm fibrosis, lung cancer   |
|   | MAK  | SUISSE                                   | Long terme 0.15 mg/m3  |
| ciment portland; ciment,<br>portland, produits chimiques<br>CAS: 65997-15-1 | UE   |  | Long terme 0.1 mg/m3<br>Comportement Contraignant  |
|   | OSHA   |  | Long terme 15 mg/m3  |
|   | OSHA   |  | Long terme 5 mg/m3   |
|   | ACGIH  |  | Long terme 1 mg/m3<br>A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen;pulmonary function;respiratory symptoms;asthma |
| dioxyde de titane;<br>dioxotitane<br>CAS: 13463-67-7                        | ACGIH  | AUSTRALIE                                | Long terme 1 mg/m3<br>A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen;pulmonary function;respiratory symptoms;asthma |
|   | MAK  | L'AUTRICHE                               | Long terme 5 mg/m3   |
|   | MAK  | SUISSE                                   | Long terme 5 mg/m3   |
|   | ACGIH  |  | Long terme 10 mg/m3<br>A4 - LRT irr  |
|   | MAK  | ALLEMAGNE                                | Long terme 0.3 mg/m3   |
|   | OSHA   |  | Long terme 15 mg/m3  |
|   | ACGIH  |  | Long terme 10 mg/m3<br>A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen;lower respiratory tract irritation            |
| MAK   | L'AUTRICHE                                     | Long terme 5 mg/m3; Court terme 10 mg/m3 |  |
| MAK   | SUISSE   | Long terme 3 mg/m3                       |  |

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

dioxyde de titane; dioxotitane  
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.184 mg/l

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0184 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1000 mg/kg

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 0.193 mg/l

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

dioxyde de titane;  
dioxotitane  
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 0.17 mg/m<sup>3</sup>

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 0.028 mg/m<sup>3</sup>

Contrôles d'ingénierie appropriés: Non disponible

### Mesures de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.  
Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide

Aspect et couleur : poussière divers

Odeur : semblable au ciment

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible

pH (dispersion aqueuse, 10%): 11.00

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point éclair : Not Applicable

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.90 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: dispersible

Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

### Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible

Miscibilité : Aucune donnée disponible

Liposolubilité : Aucune donnée disponible

Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Stable dans les conditions normales

### Stabilité chimique

Données non disponibles.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

**Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**Matières incompatibles**

Aucune en particulier.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Informations toxicologiques concernant le mélange :**

|  |   |
|--|---|
| a) toxicité aiguë  | Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Le produit est classé: Corrosion cutanée — catégorie 1A(H314)   |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Le produit est classé: Lésions oculaires graves — catégorie 1(H318)                                     |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | Le produit est classé: Sensibilisation cutanée — catégorie 1(H317)                                      |
| e) mutagénicité sur les cellules germinales                              | Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| f) cancérogénicité   | Le produit est classé: Cancérogénicité — catégorie 1A(H350)   |
| g) toxicité pour la reproduction   | Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  | Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3(H335)    |
| i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 1(H372) |
| j) danger par aspiration   | Non classé<br>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

|                                |                   |  |
|--------------------------------|-------------------|--|
| sable de silice; quartz        | a) toxicité aiguë | LD50 Oral / orale > 2000 mg/kg<br>LD50 Peau > 2000 mg/kg   |
| dioxyde de titane; dioxotitane | a) toxicité aiguë | LD50 Oral / orale rat > 5000 mg/kg<br>LD50 Peau rat > 2000 mg/m3<br>LC50 Inhalation de poussières rat > 6.82 mg/l 4 h<br>LD50 Peau Lapin > 10000 mg/kg |

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:**

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| sable de silice; quartz        | Groupe 1  |
| dioxyde de titane; dioxotitane | Groupe 2B |

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:**

sable de silice; quartz  
dioxyde de titane; dioxotitane

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:**

sable de silice; quartz  
dioxyde de titane; dioxotitane

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:**

sable de silice; quartz

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Informations écotoxicologiques :

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Liste des composants écotoxicologiques

| Composant                      | N°<br>identification                                      | Informations écotoxicologiques  |
|--------------------------------|---|---|
| dioxyde de titane; dioxotitane | CAS: 13463-67-7 - EINECS: 236-675-5 - INDEX: 022-006-00-2 | a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 100 mg/L 96<br><br>a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 16 mg/L 72<br>a) Toxicité aquatique aiguë : NOEC Algues = 5600 mg/L 72<br>a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 100 mg/L 48 |

### Persistance et dégradabilité

Non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### Mobilité dans le sol

Non disponible

### Autres effets néfastes

Non disponible

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les contenants contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### Classe de danger pour le transport

DOT-Numéro ONU: Non Applicable

ADR - Numéro ONU : Non Applicable

IATA - Numéro ONU : Non Applicable

IMDG - Numéro ONU : Non Applicable

### ONU Nom d'expédition

DOT-Appellation propre de transport: Non Applicable  
ADR-Nom d'expédition: Non Applicable  
IATA-Nom technique: Non Applicable  
IMDG-Nom technique: Non Applicable

**Groupe d'emballage**

DOT-Classe de danger: Non Applicable  
ADR-Classe: Non Applicable  
IATA - Classe : Non Applicable  
IMDG - Classe : Non Applicable

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC**

DOT-Groupe d'emballage: Non Applicable  
ADR - Groupe d'emballage : Non Applicable  
IATA - Groupe d'emballage : Non Applicable  
IMDG - Groupe d'emballage : Non Applicable

**Dangers pour l'environnement**

Polluant marin : Non  
Polluant environnemental : Non Applicable  
DOT-RQ: No

**numéro ONU**

Non Applicable

**Précautions particulières**

Ministère des transports (DOT) :

Non Applicable

Route et Rail (ADR-RID) :

Non Applicable

Air (IATA) :

Non Applicable

Mer (IMDG) :

Non Applicable

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**États-Unis - Réglementations fédérales**

**TSCA - Toxic Substances Control Act**

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

**Substances énumérées dans le TSCA:**

|   |                          |            |
|---|--------------------------|------------|
| sable de silice; quartz                               | est énuméré dans le TSCA | Section 8b |
| ciment portland; ciment, portland, produits chimiques | est énuméré dans le TSCA | Section 8b |
| dioxyde de titane; dioxotitane                        | est énuméré dans le TSCA | Section 8b |

**SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act**

**Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 304 - Substances dangereuses :**

Aucune substance énumérée

**Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

Aucune substance énumérée

**CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act**

**Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucune substance énumérée

**CAA - Clean Air Act**

**Substances énumérées dans le CAA :**

Aucune substance énumérée

**CWA - Clean Water Act**

**Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée



## États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

### California Proposition 65

#### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

sable de silice; quartz                      Classé cancérogène  
dioxyde de titane; dioxotitane              Classé cancérogène

### Massachusetts Right to know

#### Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

sable de silice; quartz  
ciment portland; ciment, portland, produits chimiques  
dioxyde de titane; dioxotitane

### Pennsylvania Right to know

#### Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

sable de silice; quartz  
ciment portland; ciment, portland, produits chimiques  
dioxyde de titane; dioxotitane

### New Jersey Right to know

#### Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

sable de silice; quartz  
ciment portland; ciment, portland, produits chimiques  
dioxyde de titane; dioxotitane

## Canada - Réglementations fédérales

### LIS - Liste Intérieure des Substances

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

### LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

#### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche du: 2024-08-12 - révision 8

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| Code | Description  |
|------|--|
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H350 | Peut provoquer le cancer.  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.  |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

| Code    | Classe de danger et catégorie de danger | Description   |
|---------|---|---|
| A.2/1A  | Skin Corr. 1A                           | Corrosion cutanée — catégorie 1A                                      |
| A.3/1   | Eye Dam. 1                              | Lésions oculaires graves — catégorie 1                                |
| A.4.2/1 | Skin Sens. 1                            | Sensibilisation cutanée — catégorie 1                                 |
| A.6/1A  | Carc. 1A                                | Cancérogénicité — catégorie 1A  |
| A.6/2   | Carc. 2                                 | Cancérogénicité — catégorie 2   |
| A.8/3   | STOT SE 3                               | Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie |

**Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique**

- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
PNEC: Concentration prévue sans effets.  
TLV: Valeur de seuil limite.  
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)  
STEL: Limite d'exposition à court terme.  
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.  
KSt: Coefficient d'explosion.

**Paragraphe modifié de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
- 16. AUTRES INFORMATIONS